



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18
Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme GERMA-LOUBET Candie, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme MASSAT-PETER Frédérique, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, M. SEGUIGNES Yannick, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Mme MASSAT-PETER Frédérique.

A) PREALABLES :

- **Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal** : le CR du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

B) ORDRE DU JOUR :

1 : Ecole. étude de faisabilité

M. le Maire rappelle que la SEM 81 et le CAUE travaillent ensemble à cette étude. Il sera intéressant en traitant ce projet pour l'école de traiter l'organisation de l'entrée dans le village. Le géomètre a réalisé le relevé topographique des terrains et des bâtiments afin d'établir le dossier numérisé qui permettra d'élaborer le projet futur de l'ensemble scolaire que l'on peut prévoir au moins en trois phases. La première étant l'agrandissement des cours de récréation. Pour cela les travaux de voirie devraient commencer au printemps. La Commission des Ecoles se réunira pour définir avec la CAUE et la SEM81 le projet global.

Le coût des prestations de ces deux organismes (SEM 81 et du CAUE) est de 7800 euros TTC pris en charge à 80% par le conseil général.

2 : Proposition de participation au Temps de Dire

L'équipe de Temps de Dire est basée à Gaillac et propose une animation itinérante sur les communes du Tarn avec sur 3 jours : recueil de contes auprès des habitants et soirée conte. L'équipe est logée par des bénévoles et nourrie au restaurant des deux vallées et au café des sports. Cette année, ils seront à Salvagnac du 17 au 27 septembre 2015.

Le tarif est de 500 euros pour le Temps de Dire plus les frais de repas éventuels.

R. Added propose de déléguer cette animation à une association qui sera subventionnée.

C. Lagarrigue, s'appuyant sur le succès de cette animation, propose qu'elle soit portée par le réseau associatif qui ainsi pourra l'intégrer dans le budget de la demande annuelle de subvention.

Y. Raymond acquiesce et en parlera à l'Assemblée Générale de l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois.

3 : Personnel municipal affecté à l'école

2 contrats (avenir et aide à l'emploi) s'arrêtent les 8 et 10 mars 2015.

C. Lagarrigue a reçu les employées le 28 janvier 2015 :

a) Le contrat CAE est expiré et ne sera pas renouvelé d'un commun accord. Les heures complémentaires soit 17 heures lui seront rémunérées : APPROUVE à l'unanimité.

b) Le contrat emploi avenir n'est pas renouvelé avec l'accord de l'employée.

c) Une autre employée en contrat emploi avenir, a fait une demande de modification de poste. Aucun accord n'ayant été trouvé, la proposition d'occuper le poste actuel jusqu'à l'anniversaire de son contrat pour avoir la possibilité légale de l'interrompre d'un commun accord sans perdre ses droits ayant été rejeté par l'employée, celle-ci a donné oralement sa démission pour le 6 février 2015. Possibilité d'utiliser le temps des vacances scolaires pour faire son préavis. Elle a pris RV avec M. le Maire le 2 février. En cas de rupture de contrat et après relevé des heures effectuées, la mairie lui devrait éventuellement des heures en raison de l'annualisation du temps de travail.

M. Huan, après étude des besoins en personnel de l'école et travail sur les fiches de poste, propose de créer un poste à mi-temps de Responsable du Périscolaire chargé de gérer la cantine, les NAPs et la garderie. Elle travaille sur la définition précise du poste.

Elle propose de finir l'année avec des CDD, leur coût étant atténué par une diminution des volumes horaires.

M. le Maire note que 3 autres CAE embauchés par la mairie fonctionnent très bien.

B. Boulze demande un tableau des effectifs de l'école avec leur poste de travail : ce sera fait par la commission des écoles.

O. Lecomte sort pendant la délibération du conseil municipal concernant Sarah Lecomte.

S. Lecomte : La mairie lui doit des heures complémentaires soit 14h75.

Adopté par 14 voix pour et une abstention.

Poste à créer : mi-temps de 16 heures en CDD jusqu'en juin 2015.

Adopté à l'unanimité

M. le maire remercie Régine Added, Marie Huan, Christel Lagarrigue pour tout le travail fourni dans cette période compliquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

4 : Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget précédent

Monsieur le Maire demande que cette délibération soit rajoutée à l'ordre du jour. Cette délibération autorise le règlement avant le vote du budget des dépenses d'investissement jusqu'à 25 % des dépenses de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité.

5 : Poste de correspondant défense

Suite aux élections municipales, ce poste n'avait pas été renouvelé. Monsieur le Maire propose à M. Boulze de continuer à occuper ce poste ; M. BOULZE est désigné comme « correspondant défense » à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité.

Il rappelle que l'on peut proposer des contrats de travail aux jeunes pour un an dans les forces armées

6 : Bail du local commercial de « Fleurette »

Il est révisable au 15 décembre de chaque année. A la demande du Trésor Public, il est proposé de faire cette révision au 1er janvier de chaque année pour des facilités comptables.

Approuvé à l'unanimité

7 : Base de loisirs des Sourigous

Suite à la réunion avec le Président de la Communauté de Communes, M. le maire attend la rencontre avec d'éventuels acheteurs sachant qu'il faut au préalable creuser certaines pistes de réflexion et penser à l'organisation d'une réunion publique. Il demande à chacun d'y réfléchir, de faire remonter les questions, les idées et les propositions.

Y. Raymond propose de constituer une commission provisoire pour faire ce travail de regroupement.

Nous convenons que cette commission pourrait se charger de rencontrer les acheteurs et de consulter l'association des maires pour le dossier juridique, réunir les outils légaux pour les différents projets envisageables. La commission pourra préparer la réunion publique.

M. le maire propose l'intitulé : Commission projet base des Sourigous.

Sont désignés comme membres de la commission projet base des Sourigous : B. Miramond, Y. Raymond, B. Villaret, Y. Séguignes, F. Massat, M. Brunwasser, R. Balaran, Y. Géraud.

Il est convenu de prévoir une réunion publique en juin ou en septembre.

C| QUESTIONS DIVERSES

1 : M. le Maire remercie le souvenir Français pour sa participation financière de 200 euros dans le financement de la plaque commémorative.

B. Boulze recrute pour l'association dont les membres peinent à se renouveler.

2 : M. le Maire lit le projet de convention avec le diocèse pour la cession d'ornements et de vêtements liturgiques.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention

Possibilité de les présenter au public dans l'église pendant l'été.

3 : Réfection du sol de l'église : l'assurance a indemnisé les dommages affectant la réfection de l'allée centrale. Il faut étudier les autres parties du carrelage qui se soulèvent et rendent la circulation dangereuse.

4 : B. Boulze renseigne sur des infiltrations au niveau des piliers de l'église de St Pierre. Travaux d'étanchéité à effectuer : M. le Maire propose de profiter de la présence de la nacelle lors des élagages pour faire le point sur les causes du problème et effectuer les réparations.

5 : Cimetière

R. Balaran et M. le Maire ont fait établir un devis pour construire un nouveau dépositoire à côté de la croix, l'ancien étant en très mauvais état. A sa place, il sera possible de placer 3 ou 4 nouveaux caveaux. Il est également envisagé de construire un columbarium dans le jardin à l'entrée du cimetière.

B. Boulze indique que le mur extérieur s'effondre : M. Le Maire est prêt à le réparer puisqu'il n'est plus nécessaire d'agrandir le cimetière par ce côté pour l'instant.

6 : Projet déchetterie Trifyl

Le terrain pressenti se trouve sous la coopérative à Dourdoul ; la surface nécessaire est d'environ 2000 m².

7 : Recensement

Il se passe bien, dans les temps. 30% de réponses s'effectuent par internet

8 : Dialogue avec l'image

Prise en charge par la mairie à hauteur de 800 euros : les factures doivent arriver à la mairie. Les associations supportent les frais restant. Y. Raymond conteste le fait que cela ait été discuté en Conseil Municipal.

9 : Lotissement

Vente d'un lot en cours. Une autre personne est intéressée par un lot près du talus.

10 : Terrain des Barrières

Vente réalisée à 40 000 euros

11 : Retenue de Sivens

M. le Maire prend la parole : le climat reste tendu. Il fait référence à une réunion d'un syndicat agricole où il a pu constater que certains agriculteurs tarnais étaient capables de calmer le jeu. Le projet est en suspens après les propositions de la deuxième expertise. Mme Ségolène Royal demande aux élus locaux (Conseil Général) de prendre les décisions et se réserve celle de l'évacuation de la zone.

Après un débat animé où chacun a pu s'exprimer et un tour de table abordant divers sujets, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
B.MIRAMOND

